conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit: HalaGastro Buffet A

**Révision:** 10.01.2025 **Version (Révision):** 9.0.0 (8.2.0)

**Date d'édition :** 14.01.2025

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

HalaGastro Buffet A (10600414)

Identifiant unique de formulation (UFI): 3AT9-4UJV-UW0T-U4K1

## 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Nettoyant alcalin avec actif chlore **Secteurs d'utilisation [SU]** 

Professionnel

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur :Halag Chemie AGRue :Weiernstrasse 30Code postal/Lieu :CH-8355 AadorfTéléphone :+41584336868

Contact: Matthias Trösch (matthias.troesch@halagchemie.ch)

Représentation de l'UE (CLP/REACH): WOG Logistics GmbH
Rue: Radetzkystr. 126
Code postal/Lieu: AT-6845 Hohenems
Téléphone: +43 55 769 06 22
Télécopie: +43 55 769 06 22 10
E-mail: admin@worldofgreen.at

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Schweizerisches Tox-Zentrum, 24h-Notfallnr. 145, Telefon +41 44 251 51 51

## 2. Identification des dangers

## 1 Classification de la substance ou du mélange

## Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Corr. 1B ; H314 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 1B ; Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des veux.

Aquatic Chronic 3; H412 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 3; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

## Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Corrosion (GHS05)

## Mention d'avertissement

Dange

## Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

HYDROXYDE DE POTASSIUM ; N°CAS : 1310-58-3

METASILICATE DE DISODIUM ET DE POTASSIUM; N°CAS: 6834-92-0 HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION CL ACTIF; N°CAS: 7681-52-9

Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P264 Se laver la peau immédiatement et soigneusement avec eau après contact et après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du

visage.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P321 Traitement spécial (montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité au médecin).

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

à rincer.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

P405 Garder sous clef.

Page: 1/7

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit: HalaGastro Buffet A

**Révision:** 10.01.2025 **Version (Révision):** 9.0.0 (8.2.0)

**Date d'édition :** 14.01.2025

P501 Élimination des déchets : Éliminer le contenu dans un centre de collecte agréé pour les déchets spéciaux.

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

#### 2.3 Autres dangers

## Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères

#### Effets nocifs possibles sur l'environnement

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## 3. Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

### Composants dangereux

HYDROXYDE DE POTASSIUM; N°CE: 215-181-3; N°CAS: 1310-58-3

Poids: 1 - 5 %

Classification 1272/2008 [CLP]: Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302 METASILICATE DE DISODIUM ET DE POTASSIUM; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119449811-37; N°CE: 229-912-9;

N°CAS: 6834-92-0

Poids: 1 - 5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1B ; H314 STOT SE 3 ; H335

HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION CL ACTIF; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488154-34; N°CE: 231-668-3;

N°CAS: 7681-52-9

Poids: 1 - 5 %

Classification 1272/2008 [CLP]: Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 Aquatic

Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH031

## Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

## Étiquetage du contenu (Règlement (CE) no 648/2004)

## 4. Premiers secours

## 4.1 Description des mesures de premiers secours

## Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

## En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Garder au repos. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

## En cas de contact avec la peau

Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Rincer abondamment avec de l'eau. Garder au repos. Appeler immédiatement un médecin.

## Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste. Rincer avec beaucoup d'eau (10-15 min.). Appeler immédiatement un médecin.

## En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

## 5.1 Moyens d'extinction

## Moyens d'extinction appropriés

Extincteur à sec Jet d'eau pulvérisée Mousse Dioxyde de carbone (CO2) Brouillard d'eau

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible sous conditions normales. En cas d'incendie, risque de dégagement de:

## 5.3 Conseils aux pompiers

Page: 2 / 7

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du HalaGastro Buffet A produit:

10.01.2025 Révision:

Version (Révision): 9.0.0 (8.2.0) Date d'édition : 14.01.2025

#### Equipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

#### 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Éviter de: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols Voir les mesures de protection aux points 7 et

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes, Solution utilisateur (dilution) voir également le point 12.7. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettovage

#### Pour le nettoyage

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant un surveillance particulière. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

#### 7. Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Autres informations, restrictions et dispositions légales À observer : Respecter les mesures de sécurité habituelles en matière de manipulation de produits chimiques. Conserver sous clé. Eviter la formation d'aérosols. Ne pas respirer les aérosols. Assurer une aération suffisante.

## Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Température de stockage: 5 - 25 °C. Magasin fraîchement et gel-protégé. Protéger de la chaleur et des rayons directs du soleil. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Stocker conformément à la réglementation locale.

## Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (Suisse): 8 Classe de stockage (TRGS 510): 8B Ne pas stocker ensemble avec Tenir à l'écart de: Acide Comburant.

## Autres indications relatives aux conditions de stockage

Durée de conservation à partir de la production: 18 mois

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

#### 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Conformément à la législation, l'employeur est tenu d'effectuer une analyse des risques et de définir des mesures adaptées correspondant aux risques. Si le plafond défini officiellement au paragraphe 8.1 est dépassé, toutes les actions de protection citées au paragraphe 8.2 doivent être mises en œuvre et des mesures régulières doivent être réalisées dans le but de respecter les plafonds officiels. Les actions décrites doivent être mises en œuvre pour chaque situation pour laquelle un risque ne peut être exclu. Si l'analyse met en évidence un risque faible pour les employés, les mesures de protection peuvent être assouplies en fonction du risque.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

## Valeurs limites au poste de travail

HYDROXYDE DE POTASSIUM; N°CAS: 1310-58-3 Type de valeur limite (pays d'origine): Valeur KZG (CH) E: fraction inhalable Paramètre :

Valeur limite : 2 ma/m<sup>3</sup>

Version :

## HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION CL ACTIF; N°CAS: 7681-52-9

Type de valeur limite (pays d'origine): Valeur KZG (CH)  $1.5 \text{ mg/m}^3$  / 0.5 ppmValeur limite: Remarque: Chlor (CAS: 7782-50-5)

Version 31.01.2022 Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK (CH)

1.5 mg/m<sup>3</sup> / 0.5 ppm Valeur limite: Remarque: Chlor (CAS: 7782-50-5)

Version:

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (D)

Valeur limite: 0.5 ppm / 1.5 mg/m<sup>3</sup> Remarque: Chlor (CAS: 7782-50-5)

Page: 3 / 7

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : HalaGastro Buffet A

**Révision :** 10.01.2025 **Version (Révision) :** 9.0.0 (8.2.0)

**Date d'édition :** 14.01.2025

Version:

 $\label{eq:Type de valeur limite (pays d'origine): TRGS 900 ( D ) \\ Valeur limite : 0.5 ppm / 1.5 mg/m^3 \\ Remarque : Chlor (CAS: 7782-50-5)$ 

Version:

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Protection individuelle

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

#### Protection yeux/visage

Utiliser des lunettes de protection ou de protection face à la EN 166.

### Protection de la peau

#### Protection des mains

Gants de protection adaptés résistants aux produits chimiques conformément à la norme ISO EN 374-1:2016: type A ou B, résistance à la perméation (résistance à la rupture): > 30 minutes. Matériau: nitrile. Epaisseur de la couche >= 0,38 mm. Gants recommandés: Sol-Vex 37-675 (type A, épaisseur de la couche de 0,38 mm, produits chimiques d'essai utilisés: J, K, L, O, P, T) ou Sol-Vex 37-185 (type A, épaisseur de la couche de 0,56 mm, produits chimiques d'essai utilisés: A, G, J, K, L, P, T). Ces données se fondent sur les informations du fabricant. Il convient de noter qu'en pratique, la durée d'utilisation quotidienne d'un gant de protection contre les produits chimiques peut être plus courte que la durée de perméation déterminée selon la norme EN 374 (à cause des nombreux facteurs d'influence tels que la chaleur). La durée d'utilisation des gants peut être prolongée considérablement s'ils sont régulièrement lavés à l'eau savonneuse ou s'ils sont au minimum rincés sous l'eau courante du robinet une fois le travail effectué. Appliquer une crème grasse.

## Protection corporelle

Porter un vêtement de protection approprié à la EN 14605, EN 20344, EN 20345: protection approprié et des bottes.

#### Protection respiratoire

EN 143, EN 14387. néant, à l'utilisation appropriée

## 9. Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Liquide

Couleur : jaune clair (Différences de couleur liées au lot possibles)

Odeur: sans odour

Caractéristiques en matière de sécurité

Point initial d'ébullition et intervalle ( 1013 hPa ) non applicable d'ébullition : non applicable Point éclair : Pression de vapeur : (50°C) non applicable Densité: (20°C) 1.372 g/cm3 Test de séparation des solvants : (20°C) non applicable Solubilité dans l'eau : l'eau-soluble bonne : Ha Valeur pH: (20 °C / 5 g/l) 10.5 Viscositlé (5°C) 24 mPa\*s env. Viscosité: (20°C) env. 20 mPa\*s

9.2 Autres informations

Aucune

## 10. Stabilité et réactivité

## 10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

## 10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

## 10.4 Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

## 10.5 Matières incompatibles

Acides organiques et inorganiques

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Chlore

## 11. Informations toxicologiques

## 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 ( HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION CL ACTIF ; N°CAS : 7681-52-9 )

Page: 4 / 7

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit: HalaGastro Buffet A

**Révision :** 10.01.2025 **Version (Révision) :** 9.0.0 (8.2.0)

**Date d'édition :** 14.01.2025

Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : > 1100 mg/kg
Méthode : OCDE 401

Toxicité dermique aiguë

Paramètre: DL50 ( HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION CL ACTIF; N°CAS: 7681-52-9)

Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : > 20000 mg/kg
Méthode : OCDE 402

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre: CL50 (HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION CL ACTIF; N°CAS: 7681-52-9)

 Voie d'exposition :
 Inhalation

 Espèce :
 Rat

 Dose efficace :
 > 10.5 mg/l

 Temps d'exposition :
 1 h

 Méthode :
 OCDE 403

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

## Autres effets néfastes

Les contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses provoquent des irritations, rougissements, formations d'ampoules, enflammations de la peau etc. En cas de contact avec les yeux: provoques. Effet anesthésiant. L'inhalation de poussière/brume ou d'aérosol provoque une irritation des voies respiratoires. Après l'ingestion : provoques des brûlures à la bouche, gorge, membrane muqueuse, oesophage, estomac, intestin. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

## Toxicité aquatique

## Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 ( HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION CL ACTIF ; N°CAS : 7681-52-9 )

Espèce : Poisson
Dose efficace : 0.06 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Paramètre: EC50 (HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION CL ACTIF; N°CAS: 7681-52-9)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Dose efficace : 0.141 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

## 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

## 12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible

## 12.8 Autres informations écotoxicologiques

Lors de l'introduction adéquate de faibles concentrations dans une station d'épuration biologique adaptée, il n'y a pas de dysfonctionnements de l'activité de dégradation des boues activées. En cas de rejet de produits acides ou alcalins dans les égouts, veiller à ce que le pH de l'eau rejetée soit compris entre 6.5 et 9. Les modifications de pH peuvent en effet causer des dégâts dans les canalisations d'eau usée et dans les stations d'épuration biologiques. Les directives locales sont applicables en priorité.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

## Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Des résidus de produit sont considérés en tant que déchets spéciaux et sont par l'étiquette « déchets spéciaux » et le code de déchets à marquer. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## Après utilisation conforme

## Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

EU: Code de déchets (2008/98/EG) : 20 01 15\* // CH: Code de déchets (VeVA, SR 814.610): 20 01 15 S // AT: Code déchets (ÖNORM S 2100): 52402 Lessives

Page: 5 / 7

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du HalaGastro Buffet A produit:

10.01.2025 Révision: Version (Révision): 9.0.0 (8.2.0)

Date d'édition : 14.01.2025

#### 14 Informations relatives au transport

#### Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 3266

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

#### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE POTASSIUM, SOLUTION · METASILICATE DE DISODIUM ET DE POTASSIUM)

## Transport maritime (IMDG)

CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (POTASSIUM HYDROXIDE, SOLUTION · DISODIUM- AND POTASSIUM METASILICATE )

#### Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (POTASSIUM HYDROXIDE, SOLUTION DISODIUM- AND POTASSIUM METASILICATE )

## Classe(s) de danger pour le transport

### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s): 8 Code de classification : C5 Danger n° (code Kemler): 80 Code de restriction en tunnel : Ε Dispositions particulières : LQ 11 · E 2 8

Étiquette de danger :

Transport maritime (IMDG)

Classe(s):

Numéro EmS: F-A / S-B Dispositions particulières : IQ11:F2

Étiquette de danger :

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s): 8 Dispositions particulières : E 2 Étiquette de danger :

## 14.4 Groupe d'emballage

## 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID): Non

Transport maritime (IMDG): Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR): Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

#### Informations relatives à la réglementation 15.

# Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

## Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3,75

## **Directives nationales**

Classe risque aquatique

Classification selon AwSV - Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

#### 16. Autres informations

## Indications de changement

02. Éléments d'étiquetage · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 03. Composants dangereux · 08. Valeurs limites au poste de travail · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport maritime (IMDG) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport par voie terrestre (ADR/RID) 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport maritime (IMDG) 14. Classe(s) de danger pour le transport -Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 15. Limites d'utilisation · 15. Classe risque aquatique

## Abréviations et acronymes

Aucune

## Références littéraires et sources importantes des données

Page: 6 / 7

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : HalaGastro Buffet A

**Révision :** 10.01.2025 **Version (Révision) :** 9.0.0 (8.2.0)

**Date d'édition :** 14.01.2025

Aucune

## 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible

## 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

## 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

## 16.7 Informations complémentaires

Les informations de cette fiche téchnique de sécurité satisfont à la législation nationale ainsi qu'à la législation européenne. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Page: 7 / 7